

Copie d'un rapport d'un comité de l'honorable conseil exécutif, daté le 10 janvier 1884, approuvé par le lieutenant-gouverneur le 10 janvier 1884.

No 6.

Sur l'opportunité de mettre à part comme réserve forestière, tout le territoire actuellement sous licence pour la coupe du bois, compris dans les comtés de Compton, Beauce, Wolfe, Arthabaska, Mégantic et Dorchester.

L'honorable commissaire des terres de la Couronne, dans un rapport en date du 9 janvier courant (1884), recommande que conformément aux dispositions de l'acte 46 Vict., chap. 9, tout le territoire actuellement sous licence pour la coupe du bois et compris dans les comtés de Compton, Beauce, Dorchester, Wolfe, Arthabaska et Mégantic, soit reconnu à l'avenir comme réserve forestière, sauf et excepté tous les lots situés dans les cantons compris dans les dits comtés qui peuvent être trouvés à l'avenir (d'après inspection faite par des personnes compétentes et autorisées) propres à l'établissement et dépourvus de bois marchand.

Certifié,

Jos. A. DEFOY,

Greffier du Conseil Exécutif.

Toutes ces exceptions, ne prouvent-elles pas que les gouvernements conservateurs, tout en voulant protéger le trésor public au moyen d'une exploitation plus judicieuse de nos ressources forestières, ont montré un désir sincère et une intention de servir les besoins de la colonisation, même sur les territoires mis sous licence en autant qu'il était pratiquement possible de le faire.

De plus, je dirai que, généralement parlant, il n'y a pas eu de plaintes graves de faites au département des terres ni dans le public à l'occasion de ces réserves forestières, si ce n'est dans la partie régionale de l'Ottawa, où se trouvent les terrains les mieux boisés en bois de commerce, notamment le bois de pin.

Et s'il y a eu quelques petites difficultés dans cette partie de la province il ne faut pas trop s'en étonner. Car à cause de la richesse des terrains bien boisés en bois de commerce de toutes sortes, les spéculateurs de tous calibres depuis l'humble colon jusqu'à l'homme de commerce, de la finance et même des professionnels libérales, se jetèrent à toute vapeur sur cette partie de la Province qui offre, sans contredit, un champ beaucoup plus vaste à la spéculation que partout ailleurs tant au point de vue de la richesse du sol qu'au point de vue de la richesse forestière et minière même.

C'est ce qui explique pourquoi et comment proviennent toutes ces difficultés entre colons et marchands de bois, d'une part, ou encore entre colons quelquefois spéculateurs entre eux ; et quelquefois aussi entre membres de société de colonisation et autres ; enfin, on trouve de ces gens spéculateurs dans tous les degrés de l'échelle sociale depuis le bas jusqu'en haut.

C'est en fin de compte une vraie course sur les terrains reconnus ou supposés être riches en ressources forestières et minières.